

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/05/2021

Dossier complet le :

06/05/2021

N° d'enregistrement :

f09321p0144

1. Intitulé du projet

Création d'une zone d'activités sur le site des Plans

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS ROGNAC BUSINESS PARC

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Guillaume STEPHAN

RCS / SIRET

8 3 1 8 3 1 1 5 1 0 0 0 2 0

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 - b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code est supérieure ou égale à	Le projet global couvre une surface de six hectares et prévoit la création d'un ensemble de bâti représentant 36 400 m ² de surface de plancher (répartis sur six bâtiments)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un ensemble bâti décomposé en six bâtiments représentant 36 400 m² de surface de plancher. En tout, six bâtiments à vocation d'activités ou artisanat PME/PMI, se développant sur deux niveaux, seront construits.

4.2 Objectifs du projet

La vocation du secteur des Plans est principalement économique. L'aménagement de ce site devra permettre l'accueil de nouvelles activités avec comme objectif général la diversification du tissu économique local. Il s'agira notamment de trouver un équilibre entre les activités artisanales et industrielles, qui occupent déjà une majeure partie de la zone existante, et d'autres types d'activités favorisant la qualité urbaine et la création d'emplois.

De manière générale, l'aménagement du site devra s'inscrire dans une optique de réinvestissement des espaces délaissés et de mutation des activités peu qualitatives. Cette dynamique de renouvellement urbain devra permettre à terme de mobiliser et de valoriser une grande partie des emprises foncières disponibles dans ce secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet nécessitera principalement du terrassement pour :

- la construction des bâtiments (six bâtiments représentant 36 400 m² de surface de plancher)
- la création de la voie d'accès à partir d'un carrefour créé sur l'avenue Clément Ader face à la caserne de pompiers.
- la création des réseaux secs et humides
- la mise en place d'un système d'assainissement des eaux pluviales (collecte et bassins de rétention / infiltration)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site sera exploité par différentes PME / PMI regroupées dans les bâtiments dont les activités seront conformes à la destination du zonage du PLU.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

A ce stade de définition du projet, les procédures administratives auxquelles le projet peut-être soumis sont :

- Loi sur l'Eau - déclaration
- Dossier de dérogation pour dérangement et destruction d'espèces protégées

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- superficie du terrain à aménager objet de la présente demande d'examen au cas par cas et du Permis d'Aménager	61397 m ²
- superficie des terrains destinés à une gestion écologique dans le cadre du dossier de dérogation espèces protégées dit dossier CNPN (éviter / compensation)	58797 m ²
- surface de plancher à aménager (6 bâtiments avec RDC + mezzanines)	36 400 m ² - 150 m de long pour 8 m de large (6,5 m de chaussée et 1,5 m de trottoir)
voirie d'accès	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

les Plans
Avenue Clément ADER
13340 Rognac

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 5° 13' 26" 241 Lat. 4 3° 29' 45" 884

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Trois ZNIEFF sont proches de la zone (moins de 2 km): ZNIEFF II "Marais de Rognac", ZNIEFF II "Plateau d'Arbois - chaîne de Vitrolles - plaine des Milles" et ZNIEFF II "Étang de Berre, étang de Vaine"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de Rognac a été réalisé en 2010. La zone du projet est située à proximité de la RD21. Plusieurs actions de réduction de l'impact sonore de la RD21 ont été menées par le département des Bouches-du-Rhône et le PPBE de Rognac précise que suite à ces actions, la RD21 n'est plus considérée comme une zone bruyante pour la commune.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude présente 0,4 ha de surface de zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT de BUTAGAZ (approuvé le 28 juin 2016) PPRT de Compagnie de Distribution d'Hydrocarbures Grande Bastide (prescrit le 10 novembre 2009) PPRT du site pétrochimique de Berre Rognac (prescrit le 1er août 2013) PPR "retrait-gonflement des argiles" (approuvé le 27 juillet 2007) Pas de PPRI sur la commune Pas de PPRIFF (mais PIDAF)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS FR 9312009 « Plateau de l'Arbois », à 3.2 km ZPS FR 9312005 « Salines de l'Étang de Berre », à 6.3 km ZPS FR 9310069 « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour », à 8.6 km ZSC: FR 9301597 : « Marais et zones humides liés à l'étang de Berre », à 9.8 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Massif de l'Arbois à 1.2 km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aménagement alimenté par le réseau AEP communal
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En termes de flore, on note la présence de l'Alpiste paradoxal (Phalaris paradoxa). Concernant la faune, on retrouve de nombreuses espèces d'oiseaux, de chiroptères, le Hérisson et plusieurs espèces de reptiles et d'amphibiens. Ces espèces sont susceptibles d'être dérangées voire détruites lors des travaux et ils subiront une perte de leurs habitats d'espèce. Des mesures ERC sont envisagées et détaillées dans le dossier CNPN
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On note la présence de deux zones Natura 2000 dans un rayon de moins de 6km : la ZPS « Plateau de l'Arbois » et la ZPS « Salines de l'Étang de Berre ». Malgré cette proximité, le projet n'aura pas d'incidences notables sur ces zones.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude présente 0,4 ha de surface de zones humides qui seront détruites lors de la mise en place du projet. Une compensation est prévue avec un ratio 2.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est représenté par des friches post culturelles dominées par la présence de l'Alpiste paradoxal, associé à tout un cortège de messicoles patrimoniales. Le projet prévoit, au titre des mesures ERC, la gestion conservatoire d'environ 6 ha de milieux naturels correspondant aux secteurs à plus fort enjeux écologiques identifiés sur site par le bureau d'études ECOTER
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur des Plans jouxte la zone d'activité industrielle Nord et s'inscrit à proximité de l'étang de Berre qui regroupe de nombreux sites pétrochimiques. Plusieurs sites classés SEVESO sont recensés dans les environs et trois Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) concernent la commune de Rognac (BUTAGAZ, Compagnie de Distribution d'Hydrocarbures Grande Bastide, site pétrochimique de Berre Rognac). Le site d'étude n'est pas concerné par les périmètres et restrictions édictés par ces PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve en zone de sismicité 3/5, zone de sismicité modérée. En termes d'inondations, le site d'étude n'est pas sujet aux risques d'inondation, mais il se situe en bordure d'une zone d'aléa faible (à l'Ouest).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'activité créée engendrera des trafics entrant et sortant au niveau de l'avenue Clément Ader ; le futur carrefour de la voie d'accès au parc d'activités a été positionné de manière à n'avoir aucune incidence sur la circulation de la RD21 en période de pointe.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La circulation automobile induite par les activités qui s'installeront dans les bâtiments construits sera la principale source d'émission de GES et polluants atmosphériques.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des diagnostics archéologiques ont été réalisés en 2018 et 2019. Des fouilles ont été prescrites en bordures de la RD21 sur une surface d'environ 1 ha, elles sont programmées pour le printemps - été 2021.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En ce qui concerne les activités humaines et l'incidence sur l'économie, l'effet sera positif puisqu'il entraînera la création d'emplois sur le secteur permettant de renforcer la fréquentation et d'assurer la pérennité des activités de la commune.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une étude environnementale complète a été réalisée afin d'identifier les enjeux sur les milieux (physique, humain et naturel) et d'appliquer, le cas échéant, la séquence ERC dans la conception du projet.

vis-à-vis du milieu physique, le projet intègre un système d'assainissement des eaux pluviales à la parcelle reposant sur de l'infiltration et un rejet à débit limité à l'exutoire naturel.

En ce qui concerne le milieu humain et l'incidence sur l'économie, l'effet sera plutôt positif puisque le projet permettra la création d'emplois.

Concernant les milieux naturels, la principale mesure mise en place est la réduction des emprises projet. De plus, outre des mesures de gestion environnementale du chantier (gestion des polluants, utilisation d'engins conforme à la réglementation...), plusieurs mesures ont été proposées en faveur des milieux naturels comme la mise en défens des secteurs à enjeu, l'adaptation du calendrier de travaux... (on se reportera à l'annexe volontaire n°7 pour le détail de ces mesures).

Le cas échéant, les mesures complémentaires définies via l'arrêté sur les espèces protégées ou via le dossier police de l'eau seront également mises en œuvre. Le dossier CNPN prévoit notamment les mesures spécifiques suivantes : mise en place et financement d'un plan de gestion écologique des friches, gestion raisonnée et amélioration de milieux naturels attenants au projet, achat d'unités compensatoires "Coccyzus".

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de zone d'activité des Plans a fait l'objet d'une évaluation environnementale transmise fin 2018 à la MRAe (suite à une rencontre de cadrage informel en avril 2018) ; en mai 2019 la MRAe avait remis un avis sans observation.

Au regard des résultats d'investigations écologiques complémentaires menée en 2020, le projet a été largement remanié : emprises réduites de moitié pour le maintien et la gestion de milieux naturels à enjeux . Au terme de la précédente évaluation qui avait d'ores et déjà permis une optimisation environnementale du projet initial, l'aménagement envisagé a fait l'objet de nouveaux efforts d'écoconception.

Le projet sera soumis à la police de l'eau et à la CNPN dans le cadre de procédures réglementaires comportant des évaluations spécifiques vis-à-vis des milieux aquatiques et des milieux naturels, en conséquence le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : notice de présentation du projet, de ses impacts et des mesures envisagées.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LYON

le, 04 mai 2021

Signature

